

La Gazette du Sânon



Avril 2024



SOMMAIRE

04	MAISON DE SANTÉ
05	HABITAT
06	ASSAINISSEMENT
08	VIE ASSOCIATIVE
10	TOURISME
11	INFOS DÉCHETS
15	MOBILITÉ
16	AGRICULTURE
17	SENIORS
18	ÉCONOMIE



ÉDITO

RENÉ WAGNER

Vice-président de la Communauté de Communes du Pays du Sânon

Après une année 2023 très mouvementée au niveau international, 2024 est arrivée dans un contexte tout aussi compliqué.

Privilégiant la qualité de vie des habitants de notre territoire, les élus de la communauté de communes et les agents se sont investis. Ils ont fait avancer de nombreux projets pour le bien de la population du Pays du Sânon.

Revenons sur le déroulé des actions, effectuées ou à venir, pour notre Communauté.

La maison de santé :

Avec l'aide de l'Agence Régionale de Santé et d'autres organismes, la recherche de médecins se poursuit. Une offre très attractive est proposée par la communauté de communes à tout médecin prêt à s'installer à la maison de santé. Une sophrologue est récemment arrivée. La MSA assure des visites médicales professionnelles.

L'assainissement :

Nous tenons nos engagements prévus en début de mandat, puisqu'à ce jour dix communes supplémentaires sont assainies dont la dernière en date Bures où les travaux sont sur le point de se terminer. D'autres travaux vont débiter très prochainement à Bathélemont.

Selon la loi, la compétence «eau» devra être prise au plus tard au 1^{er} janvier 2026 par les Communautés de Communes.

La charge de travail étant très importante, il sera nécessaire de créer un poste de chargé de mission eau, GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), environnement. Les études débiteront cette année, en concertation, dans le dialogue et l'écoute, avec les syndicats et les communes concernées.

Le tourisme :

Huit panneaux sur la voie verte relatant les deux guerres sont installés. La collectivité agit en lien avec les acteurs du territoire et le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du Lunévillois.

Les déchets :

Le tri sérieux effectué par la population a permis de diminuer le tonnage des ordures et d'éviter l'augmentation des tarifs. Les nouvelles évolutions vous sont présentées dans cette gazette.

La mobilité :

Un guide rédigé par le PETR du Lunévillois, vous informant des possibilités de transport a été diffusé dans toutes les boîtes aux lettres. Des études sont engagées concernant la réalisation d'une voie douce pour piétons et cyclistes entre Maixe et Réméréville et également une voie partagée sécurisée entre Einville et Lunéville.

L'agriculture :

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2023 ayant pour thèmes : les plantations de haies, l'installation de panneaux de cellules photovoltaïques. Une réunion concernant la transmission des biens a été organisée récemment.

L'économie :

La CCPS s'appuie sur plusieurs dispositifs pour accompagner les créateurs d'entreprises et celles ayant besoin d'un accompagnement. Un annuaire recensant tous les artisans de notre territoire est réalisé. Ceci facilitera la recherche d'entreprises et d'artisans locaux pour vos prochains travaux.

Les énergies renouvelables :

Les services de l'état ont identifié le Pays du Sânon comme une zone favorable aux énergies renouvelables. Les communes ont été encouragées à identifier une ou des zones d'accélération des ENR. L'important est d'assurer un développement, réfléchi, raisonné et raisonnable de ces énergies à l'échelle du territoire (projets éoliens, photovoltaïques, agrivoltaïques, centrales villageoises, etc...)

Vie sociale :

Notre Communauté de Communes met également en place des actions allant de la petite enfance aux seniors.

Monsieur le sous-préfet, invité sur notre territoire, a pu constater le dynamisme de notre communautés de communes en visitant des entreprises, acteurs associatifs et de service.

Nous remercions nos collaboratrices et collaborateurs pour le travail intense fourni. Ils ont su par leur dynamisme contribuer au bon fonctionnement de notre institution ; merci également aux participants des différentes commissions.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Depuis le 01 mars 2024, la maison de santé accueille des professionnels de la MSA (mutualité sociale agricole) 4 jours par mois. Ils viennent assurer des rendez-vous dans le cadre de la médecine du travail.

TRAVAUX

Des travaux de rénovation énergétique ont été réalisés en janvier à la maison de santé.

Ils visent à améliorer le confort des soignants, des patients mais aussi à réaliser des économies d'énergie.

UNE SOPHROLOGUE À LA MAISON DE SANTÉ

Depuis le 05 février 2024, Sadia Messaoudi, sophrologue, est présente tous les lundis après-midi.



Qu'est-ce que la sophrologie ? C'est une méthode verbale (non tactile) qui emploie un ensemble de techniques combinant des exercices de relaxation dynamique et d'imagerie mentale (visualisation) qui agissent à la fois sur le corps et sur l'esprit.

Les domaines d'intervention de la sophrologie sont variés : gestion du stress et du quotidien, préparation mentale,

accompagnement d'un traitement médical ou d'un comportement pathologique.

Certifiée en sophrologie mais aussi en relaxation, Mme Sadia Messaoudi a 30 ans d'expérience dans la relation d'aide.

Sur RDV : 06 47 20 18 42 - 03 83 72 72 50

AIDEZ-NOUS À TROUVER DE NOUVEAUX MÉDECINS !

Deux médecins exercent actuellement à la maison de santé (environ une journée semaine) dans le cadre d'un dispositif conduit avec l'ARS (agence régionale de santé).

Afin d'assurer une continuité des soins sur notre territoire, nous recherchons activement deux autres médecins qui souhaiteraient s'installer de manière pérenne.

Un tract (distribué dans ce numéro) et des affiches sont disponibles à la communauté de communes si vous souhaitez utiliser ces supports pour les diffuser dans votre entourage.

Merci d'avance pour votre implication !

Contact : Marie-Claire Huguenin - mc.huguenin@ccsanon.fr

COORDONNÉES DE LA MAISON DE SANTÉ

De nombreux professionnels sont à votre service : médecins généralistes, infirmières, ostéopathe, kinésithérapeute, pédicure podologue et sophrologue.

Place de la fontaine - 54370 Einville-au-Jard - Pour prendre RDV, un seul numéro à retenir : 03 83 72 72 50

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pour rénover, c'est mieux d'être aidé !

Une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) est toujours en cours sur notre territoire. Elle a pour objectif de :

- ▶ Favoriser les travaux d'amélioration énergétique
- ▶ Lutter contre l'habitat indigne, dégradé et non décent
- ▶ Remettre sur le marché des logements vacants
- ▶ Répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie pour favoriser le maintien à domicile

Pour les deux premières années, 52 logements ont été réhabilités (tous des propriétaires occupants) :

- ▶ 40 projets de rénovation énergétique
- ▶ 12 dossiers autonomie dont 2 couples (rénovation énergétique et autonomie).

Cela représente près de 1 200 000€ de travaux engagés et 754 942€ de subventions accordées (soit plus de 68 % de subvention en moyenne par projet).



La communauté de communes a versé 48 733 € de subventions directes aux propriétaires.

49 % de ces travaux ont été réalisés par des entreprises du territoire du Sânon.

Exemple d'une rénovation, avant / après travaux d'une maison du Pays du Sânon.

Le gain énergétique moyen est de 48 % faisant passer les logements d'une classe énergétique E (consommation moyenne avant travaux de 313KWH/m2) à une classe D (moyenne après travaux de 160 KWH/m2).

Les gaz à effet de serre (GES) sont réduits de 69 % après travaux.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les changements au 1^{er} Janvier 2024

Au niveau national les règles d'attribution des aides ont été profondément modifiées depuis le 1^{er} janvier 2024.

Pour un parcours accompagné, les travaux doivent permettre un gain d'au moins 2 classes énergétiques. Il est également demandé d'inclure deux gestes d'isolation. Il est interdit de garder un chauffage fioul ou charbon.

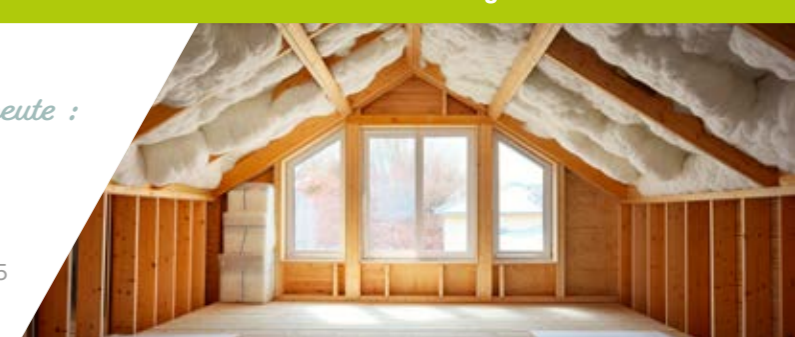
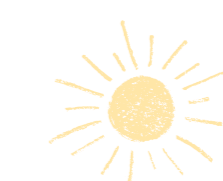
Conseils et accompagnement : Les propriétaires qui dépassent les conditions de ressources de l'OPAH peuvent être accompagnés par la plateforme locale de rénovation énergétique du Lunévillois.

En passant par la communauté de communes vous avez la garantie d'avoir des conseils neutres et indépendants ainsi que des aides propres de la collectivité (sous certaines conditions).

Pour tous renseignements, contactez Marie-Claire HUGUENIN
03 83 72 05 64 - mc.huguenin@ccsanon.fr

Conférence gratuite le 23 mai à 14h00
à la communauté de communes avec un ergothérapeute :

"Adapter son logement à la perte d'autonomie"



Assainissement

L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

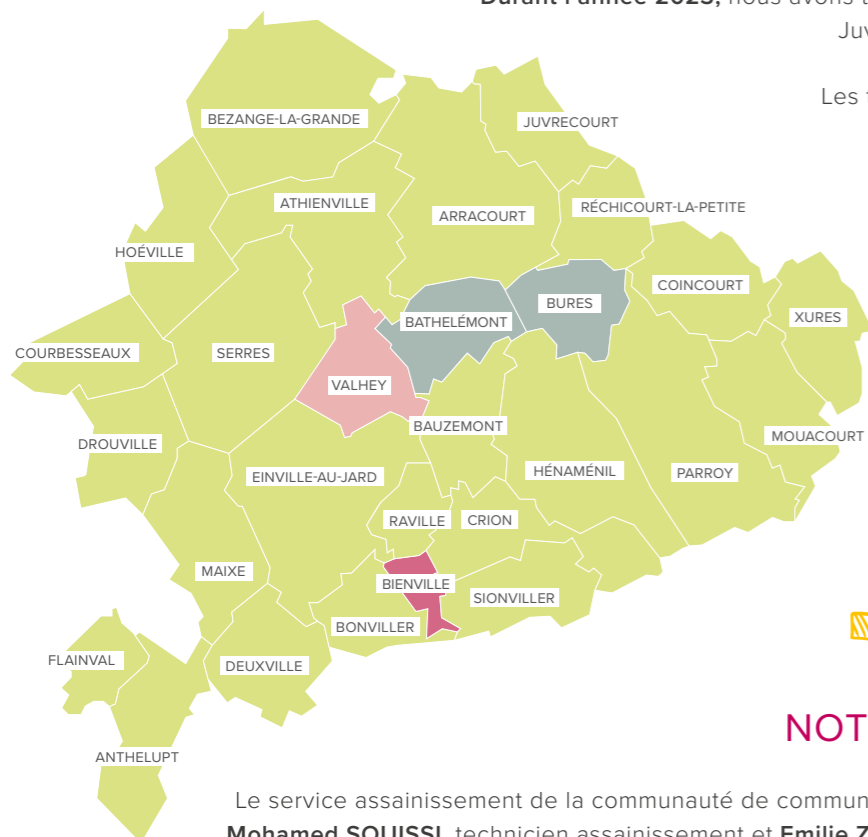
Avril 2024 - État des lieux |

Le programme d'assainissement de la communauté de communes est bientôt terminé. Depuis la prise de compétence en janvier 2018, **9 communes ont été équipées de stations d'épuration.**

Durant l'année 2023, nous avons terminé les travaux sur les communes de Hénaménil, Juvrecourt, Bezange-la-Grande, Flainval et Bauzemont.

Les travaux de Bures ont commencé le **16 octobre 2023** et devraient se terminer **au printemps/été 2024.**

Le marché de travaux de Bathélémont est en cours, les travaux débuteront **courant de l'année 2024.**



NOTRE SERVICE ASSAINISSEMENT

Le service assainissement de la communauté de communes du Pays du Sânon est composé de 2 personnes : **Mohamed SOUSSI**, technicien assainissement et **Emilie ZWIEBEL VALETTE**, directrice générale des services.

Leurs rôles sont essentiels au bon développement du programme d'assainissement :

- **Suivi et mise en œuvre du programme de travaux d'assainissement :** ensemble des aspects techniques et des démarches nécessaires aux travaux ;
- **Suivi des aspects administratifs, juridiques et financiers :** liens avec les partenaires financiers, bureau d'études et entreprises, veille juridique, étude de convergence économique pour le calcul de la redevance, suivi des enquêtes publiques et études de zonage ;
- **Instruction des dossiers assainissement** lors des demandes de certificat d'urbanisme ou de permis de construire, contrôle de conformité préalable aux ventes de biens ;
- **Encadrement et suivi des interventions** des prestataires extérieurs pour l'entretien des ouvrages électromécaniques, le curage des réseaux, l'entretien paysager des stations d'épuration, etc. ;



- **Intervention sur le terrain** pour constatation des différentes anomalies signalées et diagnostic, suivi des interventions de réparation ;
- **Démarches et contrôles** de bonne exécution des branchements d'assainissement collectif ou des déconnexions des installations en non collectif ;
- **Élaboration des rapports d'activités** annuels, suivi des bilans réglementaires sur les STEP (stations d'épuration) et des marchés associés.

QUE FAIRE SI J'AI UN PROBLÈME OU DES TRAVAUX À RÉALISER ?



POUR INFORMATION :

La limite du domaine privé et public se situe au niveau du regard de branchement sur le réseau d'assainissement collectif. Ce regard, obligatoire, doit être situé sur le domaine public (en limite de propriété) et accessible.

Si ce n'est pas le cas, la communauté de communes pourra exiger la réalisation de travaux pour la mise en conformité et refuser d'intervenir si l'accès n'est pas possible. Les travaux nécessaires seront à la charge du particulier.

Je contacte la CCPS pour signaler le problème avec le plus de précisions possibles. En fonction de la situation, le technicien se déplacera et préconisera les actions nécessaires ou investigations complémentaires.

Retrouver plus d'informations sur le site : www.ccsanon.fr



J'ai des travaux à réaliser

Travaux sur les canalisations en domaine privé ou regard de branchement, remise en conformité : ► Les travaux sont au frais des particuliers

Demande de branchement - nouvelle construction : Tout raccordement au réseau collectif doit faire l'objet d'une demande de raccordement via le formulaire prévu à cet effet (disponible sur le site de la CCPS).
► Les travaux sont au frais des particuliers, mais nécessitent l'accord préalable de la collectivité.

Demande de déconnexion dispositif ANC* / fosse septique : Les usagers en zonage d'assainissement collectif des communes disposant d'une station d'épuration doivent impérativement se raccorder au réseau, et si nécessaire déconnecter leur dispositif d'assainissement autonome dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service de la station d'épuration. Toute demande de déconnexion nécessite de compléter un formulaire (disponible sur le site de la CCPS).
► Les travaux sont au frais des particuliers, mais nécessitent l'accord préalable de la collectivité.

* Assainissement non collectif

La CCPS ne paiera pas un devis, et ne remboursera pas une facture réalisée par les particuliers sans accord préalable avec la collectivité, même si les travaux réalisés sont en domaine public. Ces interventions ou travaux doivent être mandatés par la CCPS.



Pour toutes informations ou questions relatives à l'assainissement, n'hésitez pas à contacter **Mr Mohamed Souissi**, technicien assainissement par téléphone au **03.83.72.05.64**, par mail : m.souissi@ccsanon.fr ou RDV sur notre site : www.ccsanon.fr



Vie associative

AUGMENTATION DES SUBVENTIONS

En 2023, la Communauté de Communes du Pays du Sânon a modifié ses règlements de subventions.

Trois nouveaux règlements ont été créés, et les aides ont été revues à la hausse. Ils ont pris effet au 1^{er} septembre 2023.

Soutien à l'investissement matériel à destination des associations :

- 20% du coût TTC total du projet, plafonné à 1000 € avec un co-financement cumulé de la CCPS avec l'association et/ou la commune.
- La demande ne peut être sollicitée qu'une seule fois sur la durée du mandat en cours.

Subventions aux manifestations pour les associations et communes :

- Les manifestations à caractère exceptionnel :
Subvention plafonnée à 15% sur les dépenses TTC, maximum 500 € d'aide. La demande ne peut être sollicitée qu'une seule fois sur la durée du mandat en cours. **Caractère exceptionnel** : action qui n'est pas amenée à se reproduire, sortant du cadre des actions habituelles et qui est d'ampleur supérieure au territoire du Pays du Sânon.
- Les manifestations à caractère ponctuel (une fois par an) :
Subvention plafonnée à 20% sur les dépenses TTC, maximum 200 € d'aide.

Aide aux projets scolaires à destination des écoles et des élèves résidant sur le territoire de la CCPS :

- Pour une sortie scolaire : 5€ par élève résidant sur le territoire de la CCPS.
- Pour une classe découverte : 5€ par élève et par nuitée, (limité à deux nuits) résidant sur le territoire de la CCPS.



Pour toute information complémentaire vous pouvez consulter le site internet de la communauté de communes : www.ccsanon.fr

Vous pouvez retrouver le listing des associations sur www.ccsanon.fr rubrique association.

NOUVEAU

Retrouvez aussi un agenda des manifestations sur le site internet, sur notre page Facebook et en version papier dans les commerces et associations d'Einville au Jard.

Renseignement, contact, mise à jour, envoi de dossiers : y.royer@ccsanon.fr ou contact@ccsanon.fr



Aujourd'hui en France, 1 million de personnes âgées sont en situation d'isolement...

Monalisa

Devenez acteur de la mobilisation nationale contre l'isolement des âgés !

www.monalisa-asso.fr

MONALISA | Rejoignez l'association Monalisa.

L'équipe Monalisa (mobilisation nationale contre l'isolement des âgés) du Sânon est constituée d'une dizaine de personnes représentant 7 villages.

Afin de visiter les personnes isolées qui en font la demande, l'idéal serait d'avoir un bénévole par village.

VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER ?

N'hésitez pas à rejoindre cette équipe dynamique en contactant Gérard Marin au 03 83 70 81 42, ou Marie-France Picard au 03 83 72 03 80.

DÉCOUVRIR OU REDÉCOUVRIR LA MÉDIATHÈQUE D'EINVILLE-AU-JARD

La Médiathèque d'Einville est située rue de la Halle dans un bâtiment du Moyen-Age magnifiquement rénové et mis à disposition (ainsi qu'à d'autres associations) par la Mairie. Elle accueille non seulement des Einvillois mais également des lecteurs des villages environnants.

L'offre concerne les albums jeunesse, les romans, BD et documentaires pour les enfants, adolescents et adultes.

Riche de nombreux ouvrages en fond propre (1153), la Médiathèque bénéficie, d'autre part, de prêts en livres, CD et DVD que des bénévoles vont choisir à la Médiathèque Départementale à Laxou trois fois par an.

Un tri est effectué en amont pour préparer 300 livres et tous les CD et DVD à échanger. À Laxou, les bénévoles choisissent autant d'ouvrages qui seront livrés le même jour dans nos locaux. Il reste à l'équipe à ranger ces 300 livres ainsi que les CD et DVD. Au total ce sont 958 livres, 202 CD et 408 DVD qui nous sont confiés en prêt par la Médiathèque Départementale !

De plus, tous les mois le service SYREN permet de recevoir des livres réservés par des adhérents à la Médiathèque de Laxou.

Une subvention communale, via le Foyer Rural, permet d'acheter des nouveautés et de renouveler l'offre de lecture.



► La cotisation annuelle est de 1,50€ pour les enfants, 8€ pour les adultes (livres seulement) et 10€ pour les familles (livres, CD et DVD)

Le groupe de bénévoles est prêt à vous accueillir et ne demande qu'à être étoffé par de nouvelles bonnes volontés qui maîtrisent l'outil informatique.

Horaires de la médiathèque : les vendredis de 17h à 18h30 et les samedis de 10h à 11h30

ENFANCE ET JEUNESSE, ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Les animations nature.

Soucieuse de mettre en relation les habitants du territoire avec la nature, et de les sensibiliser à sa protection, la CCPS, avec le soutien du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, organise des animations dans les écoles et pour le grand public. Celles-ci se font par l'intervention de structures spécialisées dans l'éducation à l'environnement telles que l'association l'Atelier Vert ou le CPIE Nancy-Champenoux.

Pour les écoliers du Sânon, 39 actions ont été menées : toutes les classes de la maternelle à la primaire (450 élèves) ont bénéficié d'une à deux animations.

" Les vergers " était la thématique de cette année. Entre septembre et octobre 2023, les élèves ont pu bénéficier d'une action au sein de l'école et d'une deuxième à l'extérieur, dans un des vergers de la commune et d'un particulier. Ces actions d'éducation à l'environnement sont aussi destinées au grand public.

Deux animations ont déjà eu lieu : "vannerie en bord de chemin" et "fabrication de nichoirs et mangeoires pour les oiseaux"

Les prochaines animations :

- Le 20 avril de 9h à 11h00 pour découvrir les oiseaux d'eau sur l'étang de Parroy
- Le 17 juillet de 22h00 à minuit pour une expédition nocturne dans la forêt de Parroy

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Communauté de Communes du Pays du Sânon par téléphone, en consultant notre page Facebook ou notre site internet.

Mise à jour des itinéraires de randonnées.



Les itinéraires de randonnées ont été mis à jour ; **une douzaine d'entre eux seront consultables et téléchargeables au format .pdf sur notre site web ainsi qu'auprès de la maison du tourisme à Lunéville.**

Grâce à cela, vous pourrez découvrir ou redécouvrir les beaux paysages ruraux du Sanon ; les clochers de ses communes se découpant sur l'horizon, les vastes

plaines dessinées par son agriculture, les vestiges militaires que lui ont laissés les deux guerres et la richesse de ses forêts.

Retrouvez toutes ces informations et le calendrier des randonnées prévues pour 2024 sur le site des randonneurs du Sanon :



www.sites.google.com/site/lesrandonneursdusanon/

L'OBSERVATOIRE DE PARROY



Un espace protégé pour les amoureux de la nature.

Situé sur les rives de l'étang de Parroy, à proximité de la base de voile de Bures, l'observatoire permet à de nombreux adeptes de la nature de se retrouver au contact de la faune et de la flore. Cet espace est protégé par l'appellation "ENS" : Espace Naturel Sensible.

À l'époque, c'était l'atelier menuiserie de la LPO qui avait proposé sa conception, afin qu'il soit harmonieusement intégré à l'environnement et qu'il serve les besoins et intérêts des ornithologues, des amateurs ou des scolaires, désireux d'observer et d'étudier ce riche milieu naturel sans y causer d'interférences, tout en étant à l'abri des intempéries.

► La menuiserie Picard se chargera de remettre en état cette structure afin que nous puissions à nouveau profiter de cet endroit particulier en toute sécurité.



Postée en hauteur et à quelques mètres de la roselière où se concentrent de nombreuses espèces d'oiseaux, la structure, construite en 1996, a aujourd'hui besoin d'être rénovée.

VOIE VERTE



Si vous empruntez la voie verte sur le tronçon Maixe-Xures, vous découvrirez 8 panneaux d'un style assez particulier, qui ne sont pas sans rappeler les panneaux aux tonalités brunes que l'on peut trouver sur les autoroutes. D'un plus petit format et adapté à l'usage cycliste, ces panneaux ont vocation d'attirer l'attention des usagers vers nos sites de patrimoine militaire, en leur présentant une illustration du vestige et en leur proposant d'aller les visiter à vélo depuis la voie verte.

Vous retrouverez ou découvrirez la nécropole de Courbesseaux, la bataille de chars d'Arracourt, le monument des trois premiers américains à Réchicourt, et les blockhaus de Xures en passant par nos belles communes et routes de campagne.

80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE CHARS D'ARRACOURT

Le Souvenir Français du territoire Lunévillois, soutenu par la commune d'Arracourt et la Communauté de Communes du Pays du Sanon, commémore les 21 et 22 septembre 2024, le 80^{ème} anniversaire de la bataille de chars d'Arracourt.

Différentes manifestations auront lieu à partir du samedi 21 septembre après-midi : exposition de matériels et de véhicules, circulation d'engins d'époque dans les villages environnants, conférences, cérémonies aux Monuments aux Morts...

INFOS DÉCHETS

PLUS ON SAIT, MIEUX ON FAIT !



OBJECTIF : RÉDUCTION DES DÉCHETS

ET MAÎTRISE DES COÛTS

En 2023, 2220 tonnes de déchets ont été collectées sur le territoire de la CCPS. Cela représente 376 kg par an et par personne. Si les tonnages collectés en déchetterie ont baissé de 15% entre 2022 et 2023, le poids des ordures ménagères et de la collecte sélective reste stable. La CCPS a choisi de ne pas augmenter les tarifs de la redevance en 2024. Cependant, elle ne sera en mesure de maintenir ces tarifs que si le tonnage de déchets récoltés diminue. Pour cela, nous comptons sur l'effort de tous, en appliquant ces recommandations :

RÉDUIRE ET RÉUTILISER

Pour minimiser la production de déchets, il faut avant tout faire des choix de consommateurs responsables : éviter les produits à usage unique et privilégier la réutilisation, se tourner davantage vers des emballages recyclables, durables et compostables.

Ces petits gestes sont essentiels pour contribuer à réduire la quantité de nos détritrus.

COMPOSTER SES BIODÉCHETS

Les biodéchets représentent aujourd'hui le tiers de nos déchets ménagers. La loi anti-gaspillage adoptée en février 2020 prévoit l'obligation du tri à la source de ces biodéchets au plus tard le 1^{er} janvier 2024. En enlevant le poids des déchets organiques de nos déchets ménagers, nous réduisons ainsi la quantité prise en charge par les camions et les usines de traitement : cela va se répercuter positivement sur les coûts de ces services, et par conséquent sur votre redevance.

La CCPS a choisi d'encourager le compostage à domicile en vous permettant de déduire 20 € de votre prochaine facture déchets sur présentation d'une facture d'achat de composteur. Faire un compost dans son jardin ou utiliser un petit composteur d'appartement permet aussi de fabriquer une matière qui sera très bénéfique à vos plantes ! Des solutions de collecte pour les personnes n'ayant pas de jardin sont à l'étude.

COLLECTE

LES BONS GESTES À ADOPTER

Sortez vos bacs et vos sacs de tri la veille du jour de collecte après 19h.

- **Bacs à ordures ménagères** : déposez vos sacs bien fermés dans le bac ordures ménagères et présentez la poignée côté rue. Veillez à bien fermer les couvercles afin d'éviter les envois.
 - Si votre bac est cassé, contactez la CCPS pour obtenir une assistance.
- **Sacs de tri** : déposez vos emballages dans vos sacs jaunes sans les imbriquer (inutile de les laver, il suffit seulement de les vider), vous pouvez aplatir vos bouteilles et briques en carton sans les tasser pour gagner de la place.

SEMAINES PAIRES : Collecte des ordures ménagères (bac gris)

SEMAINES IMPAIRES : Collecte du tri sélectif (sacs jaunes)

LUNDI	Arracourt • Athienville • Bauzemont • Bathélémont • Bezange-La-Grande • Bienville-La-Petite • Bonviller Bures • Coincourt • Hénaménil • Juvrecourt • Mouacourt • Parroy • Réchicourt-La-Petite • Xures
MERCREDI	Anthelupt • Courbesseaux • Flainval • Hoéville • Maixe • Drouville • Serres
JEUDI	Crion • Deuxville • Einville-Au-Jard • Sionviller • Raville-Sur-Sanon • Valhey

Les collectes prévues les mercredis 1er mai 2024, 25 décembre 2024 et 1er janvier 2025 sont reportées aux vendredis de la même semaine. Les collectes des autres jours fériés sont assurées.

MÉMO TRI

LES DÉCHETS SE TRIENT

EMBALLAGES

- Tous les emballages et les briques en carton
- Tous les emballages en plastique
- Les emballages en métal



PAPIERS

- Tous les emballages en papier : pochette à pain, sac fast-food
- Tous les papiers : journaux, revues, enveloppes

CONTENANTS EN VERRE

- Les bouteilles, les bocaux et les pots en verre

DÉCHETS ALIMENTAIRES

- Les restes de repas et de préparation de repas : épiluchures, restes d'assiette ...

ORDURES MÉNAGÈRES

- Vaisselle cassée
- Textiles hygiéniques : couches, mouchoirs
- Objets en plastique : brosse à dents, stylo, rasoir en plastique, cintres
- Autres déchets : masque, litière pour chat non compostable, mégot de cigarette



Retrouvez toutes les informations sur l'application



Les cartons bruns doivent être déposés vidés et pliés en déchetterie.

DÉCHETTERIE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Grâce aux avancées technologiques, de plus en plus de matériaux sont en mesure d'être recyclés et les consignes de tri peuvent évoluer d'un mois à l'autre. **Les articles de sports, de loisirs, de bricolage, de jardin ainsi que les jouets doivent être triés à part :**

- ▶ Ils ont désormais leurs propres bennes.

Demandez toujours à la gardienne où déposer les déchets que vous apportez. *Les déchets mélangés seront refusés.*

NOUVEAU : LE CABANON DE RÉEMPLOI

L'association Recyclune récupère vos objets en bon état pour leur donner une seconde vie.

ARRÊT DE LA COLLECTE DES DASRI

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux ne sont plus acceptés à la déchetterie :

- ▶ À emmener dorénavant dans une pharmacie.

CERTAINES MATIÈRES N'ONT PAS LEUR PLACE EN DÉCHETTERIE

- ▶ Les ordures ménagères : elles doivent être déposées dans votre bac.
- ▶ Les sacs jaunes : ils doivent être déposés devant chez vous la veille des jours de collecte.
- ▶ Les déchets alimentaires : ils doivent être mis dans un composteur



ADRESSE ET HORAIRES



Pour se rendre à la déchetterie : À la Maladrerie, 54370 Einville-au-Jard

HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1^{er} Avril au 30 Septembre

LUNDI		14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
VENDREDI		14h00 - 18h00
SAMEDI	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00

HORAIRES D'HIVER

Du 1^{er} Octobre au 31 Mars

LUNDI		14h00 - 17h00
MERCREDI	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
VENDREDI		14h00 - 17h00
SAMEDI	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00

La déchetterie est fermée les jours fériés.

Rappel :  sans vignette collée sur le pare-brise, l'accès à la déchetterie vous sera refusé.



VOUS EMMÉNAGEZ, DÉMÉNAGEZ ?

LES FORMALITÉS

EMMÉNAGEMENT / CRÉATION D'UNE ENTREPRISE

▶ Téléchargez le formulaire d'inscription sur notre site : www.ccsanon.fr/dechets et éventuellement celui qui permet de mettre en place le prélèvement mensuel.

▶ Le compléter entièrement et nous le renvoyer par email à l'adresse indiquée sur le formulaire ou le déposer dans nos bureaux. *Un bac vous sera livré. Une vignette sera à retirer à la CCPS sur présentation de la carte grise de votre véhicule.*

DÉMÉNAGEMENT

▶ Nous communiquer votre nouvelle adresse et un justificatif : État des lieux de sortie, contrat de location du nouveau logement ou acte de vente.

▶ Nous indiquer la date à partir de laquelle votre bac vide et propre peut être récupéré. (Il devra évidemment être laissé à un endroit accessible depuis la voie publique). Date qui correspondra à la date d'arrêt de votre redevance.

Tout bac non restitué est facturé 200€.

CHANGEMENT DE SITUATION

▶ Sur présentation d'un justificatif (ex : bail pour un enfant qui part du foyer, acte de décès) nous vous changerons le bac pour un plus petit ou un plus grand en fonction de vos besoins.

Pour toute demande exceptionnelle, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes du Pays du Sânon

REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

POUR LES PARTICULIERS

Chaque habitant de la Communauté de Communes du Pays du Sânon est soumis à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), qu'il soit propriétaire en résidence principale ou secondaire, ou locataire.

Son montant dépend de la taille du foyer. Il est voté annuellement au mois de décembre par le Conseil Communautaire. Cette redevance comprend :

- Un bac pour les ordures ménagères avec 12 levées par an incluses.
- Des sacs jaunes disponibles en mairie ou dans les bureaux de la CCPS.
- L'accès gratuit à la déchetterie grâce à une vignette.
- La collecte, le transport et le traitement de tous ces déchets.

POUR LES PROFESSIONNELS

Chaque entreprise qui n'est pas en mesure de prouver l'élimination de **la totalité de ses déchets** via un contrat privé est redevable.

En fonction de sa situation, elle peut choisir entre 3 formules :

- Un bac à ordures ménagères et son enlèvement, des sacs de tri et leur collecte, l'accès à la déchetterie avec des apports payants.
- Les sacs de tri, leur collecte et l'accès à la déchetterie avec des apports payants.
- NOUVEAU** Les sacs de tri et leur collecte : réservé aux entreprises du tertiaire qui ont leur siège au domicile du chef d'entreprise.

GRILLE TARIFAIRE 2024

Grille tarifaire PARTICULIERS

	Nombre de personnes par foyer	Volume du bac	Montant annuel / € TTC PART FIXE (12 levées incluses)	Coût unitaire / € TTC PART VARIABLE pour les 4 1 ^{ères} levées suppl.	Coût unitaire / € TTC PART VARIABLE pour les levées suppl. dès la 17 ^{ème} levées (incluse).
Bac individuel ou collectif Résidence principale	1	120 L	135,00	5,50	12,00
	2	120 L	195,00	5,50	12,00
	3	240 L	245,00	8,00	16,00
	4	240 L	300,00	8,00	16,00
	5 et +	240 L	335,00	8,00	16,00
Bac résidence secondaire	/	120 L	135,00	5,50	12,00

Grille tarifaire PROFESSIONNELLE

	Volume du bac	Montant annuel / € HT PART FIXE Avec 12 levées et un passage par 15 ^{ème}	Coût unitaire / € HT PART VARIABLE par levée supplémentaire
Bacs Professionnels	80 L	245,00	5,00
	120 L	290,00	7,25
	240 L	530,00	14,50
	660 L	775,00	14,50
Professionnels accès au service : collecte sélective en porte-à-porte et accès déchetterie		96,00	
- Nouveau - activité tertiaire avec siège au domicile, collecte sélective en porte à porte		84,00	



PLUS D'INFORMATIONS SUR LES TARIFS : www.ccsanon.fr

La TVA applicable pour les professionnels est de 10%. Les apports en déchetterie restent payants pour les professionnels.

LES NOUVELLES OFFRES DE MOBILITÉ POUR LES HABITANTS DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Rezo Pouce, l'autostop organisé.



mobicoop

Rezo Pouce est une solution d'autostop organisé mis en place par le PETR du Pays du Lunévillois et par Mobicoop.

C'est une solution 100% gratuite pour les trajets du quotidien et sécurisée grâce à l'inscription préalable des conducteurs et des passagers. Disponible sur l'intégralité du territoire du Pays du Lunévillois, chaque commune possède au moins un arrêt minute mobilités. De quoi rendre la pratique de l'autostop sécurisée et accessible à tous !

COMMENT PRATIQUER L'AUTOSTOP ?

Rien de plus simple ! Rendez vous sur rezopouce.fr ou dans un point d'inscription le plus proche (mairies, Maisons France Services) afin d'effectuer votre inscription.

Attendez de recevoir par courrier votre carte de membre et, pour les conducteurs, votre autocollant à apposer sur votre pare-brise.

Rendez-vous à un arrêt minute mobilité avec votre fiche destination et tendez le pouce. Et si vous êtes conducteurs, soyez attentif en passant devant les arrêts minute mobilité.



Des passagers vous attendent. L'occasion pour les uns et les autres de faire de belles rencontres.

ET ÇA MARCHE !

En moyenne un autostoppeur Rezo Pouce attend 6 minutes à un arrêt et dans 9 cas sur 10, moins de 10 minutes.



Rezo Covoit', le covoiturage économique.



Avec Rezo Covoit', le Pays du Lunévillois propose une solution de covoiturage.

Partagez vos trajets du quotidien pour réduire vos coûts tout en préservant l'environnement. Et grâce l'application Rezo Mobicoop, ajoutez vos trajets ou visualisez ceux proposés.

Alors n'attendez pas, rejoignez la communauté Mobicoop et devenez les premiers ambassadeurs de la mobilité de votre territoire !

Pour planifier vos trajets d'autostop ou de covoiturage, rendez-vous sur :

Le site mobicoop.fr



OU

L'application Mobicoop



Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

www.pays-lunevillois.com

FORMATION PHOTOVOLTAÏQUE POUR LES AGRICULTEURS DU SÂNON



Sur invitation de la communauté de communes du pays du Sânon, la chambre d'agriculture est venue animer une formation sur les projets photovoltaïques sur les bâtiments agricoles.

Neuf agriculteurs ont répondu présents. Au programme, après un accueil du président de la communauté de communes et un rapide tour de table, les conseillers de la chambre d'agriculture ont présenté l'historique et le contexte de la filière puis les différentes technologies et leurs fonctionnements.

Après un repas offert par la communauté de communes, l'après-midi a été consacré essentiellement aux questions liées au raccordement (avec l'intervention d'un ingénieur d'ENEDIS).

Différents modèles économiques ont pu être présentés ainsi que des simulations économiques.



Les participants étaient très satisfaits de leur journée de formation délocalisée. La plupart d'entre eux vont pouvoir concrétiser leur projet.

PLANTONS DES HAIES



Une réunion d'information et une visite sur le terrain ont permis de sensibiliser les élus et les agriculteurs à la thématique des haies.

À l'initiative de la communauté de communes, ces actions ont été animées conjointement par la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, le CPIE (centre permanent d'initiative pour l'environnement) Nancy-Champenoux et la fédération de chasse 54. L'occasion de présenter les dispositifs d'aides à la plantation mais aussi d'aborder les aspects techniques sur la plantation et l'entretien des haies (ainsi que des mares).

TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le maintien des exploitations agricoles et le renouvellement des générations est un enjeu fort pour l'agriculture locale et pour notre territoire du Sânon.

Afin de mieux accompagner les agriculteurs qui se posent des questions sur leur cessation d'activité et la transmission de leur exploitation la CCPS s'est rapprochée de la chambre

d'agriculture pour bénéficier de son expertise sur ce sujet.

Un "Café Transmission" avec des ateliers transmission/installation, foncier, social/retraite, juridique et fiscal a été organisé à Xures avec la participation de nombreux partenaires : Chambre d'agriculture, Point Info Transmission, Point Accueil Installation, SAFER, MSA, et CERFRANCE ADHEO.



Une trentaine d'agriculteurs étaient présents.

Infos / Contact : Marie-Claire Huguenin - mc.huguenin@ccsanon.fr

VOYAGES SÉNIORS

Du 30 septembre au 7 octobre 2023, la Communauté de Communes a organisé deux voyages pour les seniors de son territoire en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances).

Deux groupes d'une cinquantaine de seniors ont découvert pour l'un Agde dans le Languedoc et pour l'autre Villers-le-Lac dans le Doubs. Deux voyages riches avec la découverte de paysages exceptionnels, et de rencontres humaines.



Voyage seniors - Octobre 2023 à Agde.



Voyage seniors - Octobre 2023 à Villers-le-Lac.

Pour 2024 deux nouveaux voyages seront proposés aux seniors de notre territoire :

- LA NORMANDIE en juin 2024 à Forges-les-Eaux avec la découverte de Rouen.
- LE VAR en septembre 2024 à Fréjus avec visite de Monaco et St-Tropez.

LES DEUX VOYAGES SONT COMPLETS !

ACTIONS 2023 ET PROGRAMME POUR 2024

En 2023, la CCPS a organisé plusieurs actions à destination des seniors avec trois conférences animées par l'association des consommateurs CLCV sur le démarchage abusif ; les relations notariales, successions et l'énergie ;

électricité-gaz fin des tarifs réglementés. Une conférence sur la Vie affective et des ateliers sur la mémoire avec la méthode Peps Eurêka ont été organisés et animés par l'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires de Lorraine (ASEPT Lorraine).

Enfin avec le service déchet de la CCPS et son ambassadeur du tri, une visite de la déchetterie a été organisée (avec animation sur le tri des déchets).

Pour 2024, plusieurs actions seront proposées avec les services de la CCPS et ses partenaires :

- Des conférences avec l'association de consommateurs CLCV :
 - Sur les droits de successions avec un notaire le 16 avril à 14H00 à la communauté de communes
 - Sur la prévention des accidents vasculaires cérébrales avec France AVC le 28 mai à 14H00 (lieu à définir)
- Une présentation et visites des stations d'épuration - le 30 avril à 13H45 devant la station d'Einville au Jard.
- Une conférence sur les relations avec les banques le 21 mai à 14H00 (lieu à définir)



Pour tout renseignement : y.royer@ccsanon.fr - contact@ccsanon.fr - 03 83 72 05 64

Économie

PROGRAMME LEADER

Le PETR du Pays du Lunévillois sélectionné par la région Grand-Est

En avril dernier, le PETR du Pays du Lunévillois a été sélectionné par la Région Grand Est pour porter un **nouveau programme LEADER** pour la période 2023-2027.



Le dispositif LEADER (*Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale*) permet d'attribuer aux petits projets locaux et innovants une subvention européenne pouvant s'élever jusqu'à 30 000 €. Le programme s'adresse en particulier aux entreprises et associations dont le projet répond aux critères d'éligibilité.

Au cours de la précédente programmation (2014-2022), **13 projets ont bénéficié d'une aide dans le Pays du Sânon**, pour un total de **195 979 € de subventions**.



Financé par l'Union européenne

Les projets aidés visaient principalement à **développer les circuits courts alimentaires** (*création d'une conserverie, développement des livraisons, installation de distributeurs automatiques...*), mais aussi la **valorisation du patrimoine** et la **création d'hébergements touristiques**.

Les acteurs publics et privés du Pays du Sânon ont non seulement été bénéficiaires de subventions, mais ils se sont également mobilisés pour définir la stratégie LEADER pour la période 2023-2027.

Pour cette nouvelle programmation, les actions éligibles relèvent des domaines suivants :

- **Le développement touristique** par la valorisation du patrimoine, la création d'hébergements touristiques complémentaires de l'offre actuelle et le développement des mobilités touristiques douces
- **La dynamisation de l'économie de proximité**, dans les communes rurales notamment, par le développement de l'offre artisanale, commerciale et de restauration, mais aussi le soutien aux projets d'économie circulaire,
- **Le développement des filières agricoles et forestières locales** par les projets de transformation et commercialisation en circuits courts et le soutien aux investissements forestiers partagés
- **La consolidation de la solidarité et l'animation territoriales** par le soutien aux projets favorisant le bien vieillir sur le territoire, la mutualisation de moyens entre associations, ou encore certains équipements publics.

Cette liste d'action n'est pas exhaustive et l'éligibilité du projet est examinée en fonction de plusieurs critères.



Pour savoir si votre projet pourrait bénéficier d'une subvention européenne, **contactez le GAL LEADER du Pays du Lunévillois :**

leader@pays-lunevillois.com - 03 83 77 72 70



AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

REGENERE : création d'entreprise et premières années

Pour la création d'entreprise et les jeunes entreprises (*moins de 3 ans*).

La communauté de communes du Sânon participe au dispositif intitulé REGENERE et qui a pour objectifs de :



- ▶ Donner envie d'entreprendre
- ▶ Accompagner individuellement et collectivement les jeunes entreprises du territoire
- ▶ Animer un collectif d'entreprises engagées
- ▶ Fédérer les acteurs de la création reprise d'entreprise et structurer l'écosystème local

Contact : Elodie Ledraa - Tél : 07 81 86 76 97 - e.ledraa@franceactive-lorraine.org

LORR'UP : pour l'accompagnement des entreprises

Lorr'Up, l'Agence de Développement économique Nancy Sud Lorraine, est une **structure dédiée à l'accompagnement des entreprises**.

Créée en 2021, elle soutient en proximité directe l'ensemble des acteurs économiques du territoire et met tout en œuvre pour valoriser les entreprises qui le composent.

Née de la volonté des élus de la Région Grand Est, de la Métropole du Grand Nancy et des treize intercommunalités du sud Meurthe-et-Moselle, son objectif

est de renforcer la compétitivité des entreprises, de fédérer l'ensemble de l'écosystème, d'engager les transitions, et de valoriser les atouts du territoire pour accueillir de nouveaux projets et activer des relais de croissance.

Les experts de l'agence travaillent en proximité avec l'écosystème local, au service des acteurs publics et privés, pour apporter des solutions pertinentes, de manière confidentielle et flexible, afin d'identifier et d'activer les solutions adaptées aux projets et besoins des entreprises.

Contact : Audrey Junger - 06 20 89 60 63



“ Bien que l'on connaisse nos projets d'investissement, Lorr'up est un facilitateur sur les aides mobilisables de la Région pour les entreprises, ça nous permet de réduire les coûts dans l'achat des machines

— Menuiserie Picard de Bathélemont

LES NOUVELLES ENTREPRISES DU PAYS DU SÂNON

Mickaël Cercelletti crée MC Clim à Einville-au-Jard.

Fort de **16 années d'expériences** en tant que salarié dans une entreprise d'installation de pompes à chaleur, Mickaël CERCELLETTI souhaite ensuite évoluer vers un métier plus complet, celui de la climatisation. **Il prend donc la décision de créer sa propre entreprise spécialisée dans le domaine des PAC (Pompes à Chaleur)**, qu'elles soient réversibles ou air/eau, et des climatisations.

C'est en septembre 2022 que l'entreprise MC Clim voit le jour. Il propose des travaux d'installation, de réparation et d'entretien pour développer tous les atouts de cette énergie renouvelable. Il travaille essentiellement avec les marques LG, Mitsubishi et Panasonic.

Contact : 07 68 20 23 13 - contact@mcclim.fr - www.mcclim.fr



DELPHINE CODRON, CONSEILLÈRE INDÉPENDANTE SAFTI IMMOBILIER

A 36 ans, Delphine Codron s'est lancée en tant que conseillère indépendante en immobilier pour le réseau SAFTI depuis un peu plus d'un an à Einville-au-Jard.

Après avoir travaillé pendant 12 ans pour une coopérative agricole puis en tant que secrétaire commerciale dans l'automobile à Lunéville, elle souhaite ensuite se rapprocher du secteur d'Einville-au-Jard qu'elle connaissait, ayant vécu à Valhey pendant 15 ans.

Attirée par l'immobilier depuis toujours, elle fait la rencontre d'une conseillère qui lui parle de son métier et lui propose d'intégrer le réseau SAFTI. Son secteur de prédilection se situe autour d'Einville-au-jard mais elle peut se déplacer ailleurs. Elle propose une multitude de services immobiliers et peut aussi accompagner des personnes désireuses de s'investir dans ce milieu professionnel.

Delphine Codron aime aussi son métier pour son côté émotionnel : elle partage de grands moments de joies ou parfois de peines avec ses clients, qu'ils soient vendeurs ou acheteurs mais elle s'attache surtout à ce qu'ils soient satisfaits.

Contact : 06 36 20 63 36 - delphine.codron@safte.fr - www.safte.fr/votre-conseiller-safte/delphine-codron



SARL CLIMATIZ 54, UNE NOUVELLE ENTREPRISE À SERRES

Natif de Dombasle sur Meurthe, Kévin Guilbaut a créé son entreprise en octobre 2022, motivé par sa passion pour ce travail et le contact avec le particulier.

Depuis 2004, après avoir obtenu son BEP et BAC PRO technique du froid et du conditionnement d'air, il travaille dans ce domaine en tant qu'apprenti puis chef d'équipe.

Ces premières expériences dans le milieu tertiaire sur des gros chantiers dans toute la France le mènent ensuite à réduire ses déplacements pour se consacrer à sa famille et à s'orienter vers de plus petites entreprises où il se perfectionnera dans l'approche du particulier.

Après 19 ans d'expérience dans le bâtiment dont 8 ans de chantier chez le particulier, il décide de créer son entreprise. Spécialiste du chantier chez le particulier, il assure l'installation, la maintenance, les dépannages, les mises en service des climatisations réversibles, des pompes à chaleur, des appareils de production d'eau chaude et d'équipement frigorifique professionnel, de climatisation automobile (véhicules légers, poids lourds, engins) et d'équipements de ventilation (vmc simple et double flux).

Contact : 06 35 33 51 31 - climatiz54@gmail.com - www.climatiz54.fr - 3 rue des écoles - 54370 Serres

f / Climatiz'54

LES2FABRIKS

Sonia Kafel propose gravure et découpe laser à Arracourt

Depuis le 1^{er} octobre 2022, Sonia Kafel propose de la gravure et découpe au laser sur tous types de supports, des bijoux à la création de faire-part, nœud papillon, livre d'or, cake toper, décoration, lustre... Tout est possible et réalisé artisanalement à Arracourt.

Découvrez son travail sur les braderies, foires marchés du secteur.

f / les2FABRIKS



AUDREY MASSEL, UNE MAGNÉTISEUSE À BEZANGE-LA-GRANDE

7 ans après la découverte de son don, elle ouvre son cabinet Sarl Massilva, dans la mairie de Bezange-la-Grande

Audrey MASSEL, 38 ans, habite à Bezange-la-Grande depuis presque 15 ans. Elle a commencé sa carrière dans le commerc puis s'est rendue compte de ses capacités de magnétisme et de médium.

Utilisant d'abord ses dons pour aider ses proches, elle décide, après de longs moments de réflexion, d'ouvrir son cabinet. Elle s'installe alors dans la mairie de Bezange-la-Grande et profite de la proximité avec les personnes qu'elle traite pour intervenir parfois en urgence, notamment pour des problèmes de dos bloqué.

Elle propose des séances de magnétisme pour soulager de nombreux maux (physiques et moraux).

Contact : 06 38 28 71 70 - 2 Grande Rue - 54370 Bezange-la-Grande

Instagram / Audrey_et_les_energies

f / Audrey Massel Magnétiseuse et Médium

LA FERME FLORALE DU SÂNON

Caroline THINUS s'est lancée à 38 ans le vaste projet d'ouvrir la première ferme florale de Meurthe et Moselle à Einville-au-Jard.



Diplômée d'un master de droit à l'environnement, elle a d'abord travaillé en tant que chargée de mission pour des associations d'éducation à l'environnement puis s'est aussi essayée à la littérature jeunesse, son autre passion.

En 2020 pendant le confinement, elle traverse une difficile période qui l'amène à s'intéresser à la permaculture, et retrouve son épanouissement dans la culture de son jardin.

Après 3 années de réflexion et de construction, elle ouvre enfin la Ferme Florale du Sânon.

Son exploitation produit des fleurs qui poussent naturellement au fil des saisons et sans aucun intrant chimique, vendues en circuit court dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Elles sont destinées aux particuliers sous forme de bouquets très fleuris (avec peu de feuillage) et très colorés, pour transmettre de la joie. Elles sont aussi vendues à la tige aux professionnels (fleuristes, designers floraux pour l'évènementiel).

Ses fleurs sont fraîches d'avril à mi-octobre puis séchées hors saison.

Contact : 06.86.47.29.67 - contact@ferme-florale-sanon.com - 24 rue de l'Union - 54370 Einville-au-Jard

www.ferme-florale-sanon.com

f Instagram / fermefloraledusanon

Pour toutes questions liées aux entreprises et à la vie économique, vous pouvez contacter :

Marie-Claire HUGUENIN - mc.huguenin@ccsanon.fr



Receveur & ASSOCIÉS



• Chauffage • Climatisation •
• Plomberie • Electricité Générale •

29 bis, Grande Rue • 54370 EINVILLE-AU-JARD
sarl.receveur@wanadoo.fr

03. 83. 72. 92. 47

WWW.PLOMBERIE-RECEVEUR-ASSOCIES.FR

CHRETIEN MICKAEL

ARTISAN
PEINTRE

9 CH DE LA BORDE
54370 EINVILLE AU JARD

0610531388

peinturemickael@gmail.com



SARL MB PLATRERIE

Cloisons - Isolation - Faux Plafonds

Portable : 06.29.57.51.32
platreriemb@gmail.com

71 Grande Rue 54370 ARRACOURT



Installation / Maintenance / Dépannage & Mise en service

06 35 33 51 31

54370 SERRES / climatiz54@gmail.com

Entreprise
BAUER GABRIEL
PLOMBERIE
CHAUFFAGE
POMPE À CHALEUR



48 RUE KARQUEL, 54370 EINVILLE AU JARD

03.83.72.02.70 | GABRIEL.BAUER54370@GMAIL.COM

SPÉCIALISTE ACHAT-ESTIMATION
ARCHIVES-BIBLIOTHÈQUES-LIVRES

**DÉBARRAS
maisons & locaux**

Devis gratuit



SOCIÉTÉ RAJE

SECTEUR : LORRAINE

06 86 92 20 72

RCS : 479342495 NANCY
APE : 526B

NIETO Regis

Route de Crion
Raville sur sanon
54370



Devis gratuits

06 45 16 85 57

www.leausurmesure.com erlor54@gmail.com

Vente Installation Entretien

Adoucisseurs
Filtration
Osmoseurs
Stérilisateurs UV
Pompes, surpresseurs

Erlor sarl
23 grande rue
54370 Einville Au Jard



- CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
- VELUX - MACONNERIE - CHAPE FLUIDE

Tél: 03.83.71.14.42 / 06.30.73.94.45

5. rue du château 54370 MAIXE
fmrenovation@orange.fr



Ferme de la fourasse • 54370 BURES
03.83.71.33.17
contact@lorrainoeuf.fr

Conditionneur et distributeur d'œufs en Lorraine.

Retrouvez nos magasins partenaires et distributeurs
sur notre site : WWW.LORRAINOEUF.FR



www.ferryfermeture.com
ferryfermeture@gmail.com

Einville-au-jard

07.72.50.93.29

Porte d'entrée Volet roulant, battant
Fenêtre PVC, Alu Porte interieur
Porte de garage Coulissant



Menuiserie sur mesure
Bois, PVC, Alu
Portes, Fenêtres, Volets,
Escaliers, Meubles, Cuisines,
Dressing...

6 rue sous la ville
54370 Bathelemont
tél: 06 20 84 11 53
ou: 06 31 12 34 52
menuiseriepicardm@gmail.com



Marie Traiteur



30 GRANDE RUE
ARRACOURT
06.22.57.58.72

Apéritif Dinatoire,
Buffet, Repas Complet

marie.g.traiteur@gmail.com

Marie Traiteur



BONHOMME S.A
www.bonhomme-jean.com

Clôtures - Portails - Abris de jardin - Garages
Sur mesure - Livraison - Pose

54370 PARROY
Tel: 03.83.71.30.91
Fax: 03.83.71.32.05

ste.bonhommejean@wanadoo.fr

SARL GARNIER Fils

19 Route de Maixe
54370 EINVILLE-AU-JARD

03-83-73-40-05

Charpente - Couverture - Zinguerie
Isolation des combles
Traitement anti-mousse

garnier.fils@gmail.com



PRODUITS FERMIERS :

Fromages type Raclette,
Tomme, Camembert,
Fromages frais, crème dessert
et Viande de bœuf et de porc

LIEU DE VENTE : MAGASIN À LA FERME

Ancien chemin de Deuxville - 54370 DEUXVILLE
Les samedis de 9h00 à 12h15 et les mercredis de 16h00 à 18h30

EN VOUS
REMERCIANT.

Vente directe de
produits fermiers
Livraison possible dans la
proximité lunévilloise (≈15 km)

du bon Stéphane MARCHAL

du frais 34 Grande Rue • 54300 CRION

du local 06 22 71 56 21
contact@envousremerciant.com

• *La Gazette du Sânon* •

MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SÂNON

7, place de la Fontaine - 54 370 EINVILLE-AU-JARD • Tél : 03 83 72 05 64 - Fax : 03 83 72 06 33

Site : www.ccsanon.fr • Mail : contact@ccsanon.fr •  / CCPaysSanon

Imprimé en 2800 exemplaires sur papier recyclé • Imprimeur : Lorraine Graphic, labellisé Imprim' Vert
Coordination : Marie-Claire Huguenin • Conception : Aline Mathis - www.aline-mathis.com

